



APPEL A PROJET

Campagne de communication via des créateurs de contenus et accompagnement à la stratégie de communication sur les réseaux sociaux

*Observatoire prospectif et de promotion des métiers et des
qualifications de la branche du Commerce de détail et de gros à
prédominance alimentaire*

Cahier des charges

SOMMAIRE

Contexte et présentation 3

Interlocuteurs – secrétariat de la branche..... 4

Objet du projet..... 4

Calendrier 5

Pilotage de l'étude 6

Contenu de la réponse 6

Contexte et présentation

Les partenaires sociaux de la branche du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire dans le cadre des travaux initiés par son Observatoire prospectif et de promotion des métiers et des qualifications, réalisent des travaux relatifs à la promotion des métiers.

[Horizons Commerce](#) est le portail de référence sur l'emploi et les compétences dans le secteur. Tous les outils de communication et de promotion des métiers de la branche réalisés ces dernières années sont accessibles :

- Vidéos de promotion des métiers et de l'alternance
- Motion design pour présenter le secteur et les métiers
- Quiz de personnalité permettant de découvrir les métiers
- Jeu « Défi des métiers » pour découvrir les métiers de bouche (boucher-ère, boulanger-ère, poissonnier-ère, pâtissier-ère, vendeur-euse fruits et légumes)
- Plaquettes de présentation de métiers (flyers)
- Zoom Onisep
- Vidéos 360° (casques à réalité virtuelle) présentant les métiers

Quelques données emploi de la branche

(Également disponibles sur [horizon emploi](#)) :

La branche du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire représente 2 262 hypermarchés, 8 927 supermarchés, 1 316 entreprises de commerce de gros et 8 276 magasins de proximité, soit 20 581 points de vente pour un volume d'affaires de 190 milliards d'euros.

La branche (données pour partie issues du site Horizon emploi – 1^{er} trimestre 2022) compte 667 388 salariés

- 59 % des salariés sont des femmes,
- 33 % ont moins de 30 ans,
- 90 % sont des salariés en CDI,
- 169 521 embauches sont prévues en 2022,
- 38 847 contrats d'insertion en alternance ont été conclus en 2021 soit une progression de 36 % (donnée l'Opcommerce décembre 2021)

Pour répondre à ce cahier des charges, il conviendra :

- **Axe 1 - De réaliser une campagne de communication avec des influenceurs/créateurs de contenus présents sur différents réseaux sociaux**
- **Axe 2 - D'accompagner la branche pour sa communication sur les réseaux sociaux en tant que « marque employeur »**

La réponse du prestataire peut concerner un seul axe du présent appel à propositions.

Interlocuteurs – secrétariat de la branche

Hélène Clédats, Chef du service Emploi-formation
FCD
hcledat@fcd.fr

Estelle Ingargiola, Chargée de mission emploi-formation FCD
eingargiola@fcd.fr

Fédération du Commerce et de la Distribution
Secrétariat de la branche du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire
12, rue Euler – 75008 PARIS

Objet du projet

L'appel à projet est lancé par l'Observatoire prospectif et de promotion des métiers et des qualifications de la branche du Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire.

Les objectifs généraux de ce projet sont les suivants :

- **Réaliser une campagne de communication avec des influenceurs/créateurs de contenus présents sur différents réseaux sociaux**
- **Accompagner la branche pour sa communication sur les réseaux sociaux en tant que « marque employeur »**

Axe 1 – Réalisation d'une campagne de communication avec des influenceurs/créateurs de contenus présents sur différents réseaux sociaux

Cette campagne de communication a pour objet de promouvoir les métiers de la branche en s'adressant aux jeunes, en priorité les 13-24 ans, sur leurs plateformes de prédilection (YouTube, Instagram, TikTok).

- Il est demandé au répondant au cahier des charges de proposer des profils de créateurs de contenus pouvant s'adresser au public cible aux travers de diverses lignes éditoriales.
- Les différents contenus devront permettre un équilibre entre créativité (contenus humoristiques, « décalés » ...) et pédagogie.
- Le prestataire devra gérer la relation avec les créateurs de contenus sélectionnés et assurer le suivi du processus de création.
- Les axes de création seront validés en amont par le COPIL (notamment la tonalité, le script, le lieu de tournage...).

- Cette campagne de communication devra être déclinée sur diverses plateformes : YouTube, Instagram, TikTok ...
- Le prestataire devra proposer un calendrier de publications de contenus réparti entre septembre et décembre 2023.
- Les conditions de diffusion et de partage des contenus /cession de droits seront définies par l'intermédiaire du prestataire.
- Des indicateurs de performance du projet devront être définis en amont du projet.

Axe 2 – Accompagnement de la branche pour sa communication sur les réseaux sociaux en tant que « marque employeur »

La branche a lancé le site [Horizons Commerce](#) en janvier 2022.

Horizons Commerce est le portail de référence sur l'emploi et les compétences dans le secteur. Tous les outils de communication et de promotion des métiers de la branche réalisés ces dernières années sont accessibles.

L'objectif de ce projet est de rendre plus visible sur les réseaux sociaux Horizons Commerce et tous les outils de communication de promotion des métiers (comptes [LinkedIn](#) et [Twitter](#)).

Il est demandé au prestataire de nous accompagner dans le développement d'Horizons Commerce comme « marque employeur » et non plus seulement comme « plateforme » :

- Définition d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux adaptée aux différentes cibles identifiées (jeunes, salariés, demandeurs d'emploi...)
- Définition d'une ligne éditoriale
- Création de contenus
- Diffusion de contenus existants
- Accompagnement sur de la sponsoring de publications sur les réseaux sociaux
- Définir un calendrier de diffusion des contenus

Calendrier

- Lancement le 5 juin
- Sélection du prestataire : 5 juillet 2023
- Réalisation des travaux : de juillet à décembre 2023

Pilotage de l'étude

Des réunions paritaires seront programmées au moment de la sélection du prestataire retenu dont une première réunion de lancement suivie de réunions de suivi (Comité de pilotage mensuel) et d'une restitution des travaux en CPNE.

Un suivi hebdomadaire sera prévu avec le secrétariat de la branche afin de suivre l'évolution des travaux.

Contenu de la réponse

La réponse devra contenir :

- La présentation de la société.
- La présentation des chiffres clés des 3 dernières années : chiffres d'affaires + effectifs globaux
- La présentation de l'équipe qui va réaliser la prestation, y compris, si nécessaire, la partie sous-traitée. La qualification devra aussi préciser les expériences sur des projets similaires.
- Le prestataire devra désigner un correspondant qui, pendant toute la durée de la mission, sera le SPOC (sigle point of contact).
- Les différentes étapes de la démarche et les livrables qui en résultent.
- Le planning de réalisation du projet
- Les références du prestataire sur des projets similaires
- Le prestataire devra prendre toutes les dispositions pour préserver la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des informations traitées.
- Le devis comprenant le coût détaillé de l'intégralité des points demandés :
 - Le coût horaire d'une prestation en précisant le nombre d'heures ou de jours facturés et le détail de la prestation
 - Si un déplacement est nécessaire, le prestataire indiquera si les frais de déplacement et éventuellement les frais annexes sont compris ou non dans le tarif indiqué.
 - La participation à la consultation est gratuite. Les prestataires dont les offres ne seront pas retenues ne pourront pas, à ce titre, prétendre au remboursement de frais d'études, ni à quelque indemnité ou rémunération que ce soit.
 - La CPNE se réserve le droit, dans l'hypothèse où les circonstances l'y contraindraient, d'apporter des modifications au présent dossier de consultation, d'annuler ou de proroger la consultation. Le prestataire en sera alors informé.

La sélection du prestataire aura lieu dans le cadre d'une réunion paritaire.

L'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de ce projet se dérouleront en Commission paritaire nationale de l'emploi et en présence des partenaires sociaux composant cette commission.

Les réponses complètes doivent obligatoirement être transmises au plus tard le 19 juin midi (12h), par mail aux adresses suivantes : hcleadat@fcd.fr et eingargiola@fcd.fr

L'objet du mail sera le suivant : « Campagne de communication via des créateurs de contenus et accompagnement à la stratégie de communication sur les réseaux sociaux ».

Aucun envoi de document papier ne sera recevable.

La réponse devra être ferme et définitive et ne pourra pas faire l'objet de remaniement à la suite de sa transmission.

Seules les propositions envoyées dans les délais spécifiés seront évaluées. Nous nous réservons le droit de modifier cette période si nécessaire.